



PANNE CHAUFFAGE

Par PATT34

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en avril 2022 qui date de 2021. Cette maison est chauffée à l'aide d'une climatisation gainable réversible.

Depuis le mois de novembre, nous avons remarqué que celle-ci ne marche pas de temps en temps et souffle du froid.

Hors l'entreprise ayant fait les travaux est fermée; j'ai donc fait appel à une autre entreprise.

Celle-ci est venue et m'a dit que l'installation n'était pas normale et que pour accéder au groupe intérieur il faut casser le plafond; cela va donc engendrer des frais supplémentaires en plus des réparation;

Cette même entreprise très sérieuse nous a dit de faire fonctionner notre assurance pour vice caché.

De plus cette installation doit être sous garantie avec la biennale de l'entreprise qui l'a installé?

Que devons nous réellement faire car notre assurance ne comprend pas trop le problème?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cet équipement peut être sous garantie décennale si intégré à la construction.

Ne faites aucune intervention sans avoir sollicité l'assureur de l'entreprise.

Ce n'est pas un vice caché. Ceci relève de l'assurance de l'installateur.